

REUNION DE PROFS
mardi 4 juin 18 heures
Ordre du jour

présents : Chantal V., Claire, Évelyne, Anne Marie, Brigitte, Véronique B. Frédérique, MOG
excusés : Véronique V. Adeline, Chantal M., Patrick, Magali, Chantal N., Catherine

Présentation de Rachel.

Stagiaire à ASTI pour 1 mois, étudiante à sciences po, Rachel a axé son travail sur les migrations et notamment sur les réseaux de prostitution dans les phénomènes migratoires. Par ailleurs elle a donné des cours de FLE et est intéressée pour participer à quelques uns de nos ateliers.

Pour qui veut l'inviter son tel. : 06 46 5159 09

Perspectives pour l'année 2024/2025

Véronique V. arrête, Sylvie arrête le groupe lecture mais prend un groupe niveau 1+ ou 2. Anne Marie se pose la question de déplacer son créneau du mardi matin au mardi après midi. Elle en parle avec Patrick pour utiliser la salle au mieux des intérêts de l'ensemble des associations de la MDS Chantal M., Adeline et Véronique B. réservent leur réponse, selon des critères personnels. Chantal N. envisage aussi un arrêt mais pourrait peut-être intervenir en binôme avec MO sur le niveau 3. Toutes les 4 feront part de leur décision avant les inscriptions de septembre.

Solen et Catherine continuent le travail en individuel. Patrick continue les remplacements. Magali continue la préparation au DELF et au TCF sur rendez-vous.

Inscriptions

Elles auront lieu les 17, 18 et 19 septembre. Claire et Chantal V. qui seront absentes à ces dates se proposent pour la séance d'inscriptions suivante, le 5 novembre de 15 à 17 heures. La réunion aura lieu ce même mardi 5 novembre à 18 heures

Mardi 17 septembre 10/12 heures	Anne Marie Brigitte Évelyne
Mardi 17 septembre 14/16 heures	M. Odile
Mercredi 18 septembre 10/12 heures	Brigitte Anne Marie Évelyne
Mercredi 18 septembre 14/16 heures	Frédérique Marie Odile

Jeudi 19 septembre 14/16 heures	Évelyne
Mardi 5 novembre 15/17 heures	Claire Chantal V.

Il manque donc 2 personnes le mardi 17/09 après midi, 1 personne le mercredi 18/09 après midi, 2 personnes le jeudi 19/09 après midi, 1 personne le mardi 05/11 après midi . **Les personnes absentes lors de la réunion sont invitées à faire leurs propositions à réception de ce compte rendu.**

Révision du guide d'orientation pour les inscriptions

Ce document définit quelques critères permettant d'orienter au mieux les personnes qui viennent s'inscrire (voir pièce jointe). Cependant les créneaux de disponibilité des élèves restent aussi déterminants. De la sorte nous ne pourrions pas éviter des inscriptions par défaut.

Pour cette année, comme cela a déjà été évoqué lors de la réunion du 9 avril, les personnes ne sachant ni lire ni écrire seront orientées en niveaux 1 ou 1+.

Un recensement pourrait être fait dans ces groupes pour comptabiliser le nombre de personnes réellement demandeuses d'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

Il est rappelé que les élèves pourront glisser en cours d'année selon les progrès accomplis. Pour rendre ce glissement plus facile, vu le nombre peu important des personnes concernées, celles-ci seront autorisés à rester aussi dans leur groupe initial.

Début des cours :

Ils commenceront dans la semaine du 23 septembre, sauf pour Claire qui ne rentrera que début octobre.

Nouvelles attestations de présence

Lors de notre réunion du 9 avril, nous sommes tombés d'accord pour dire que notre crédibilité est mise à mal lorsque nous délivrons des attestations de présence à des personnes qui ne participent pas activement aux cours (et donc ne progressent pas).

On ne refuse pas de faire des attestations car ce document peut permettre à certaines personnes d'attester de leur présence sur le ville de Caen à la date de l'inscription.

Il a été convenu le 9 avril de modifier la formulation des attestations en prenant en compte la réalité de la participation régulière ou non.

Après étude d'un document proposé par MOG, Il est décidé de mettre 2 documents différents à

disposition des profs, l'un attestant de la participation de la personne, l'autre indiquant juste la date à laquelle elle est venue s'inscrire.

Un autre document va être proposé à Loïc, attestant lui aussi de la seule date d'inscription.

Ces documents seront soumis pour information au CA.

L'annuaire

il est terminé : quelques points à préciser pour en permettre une utilisation optimale

1) **Les PIAF** (points d'insertion par l'accueil et la formation) apparaissent dans diverses rubriques .

Explication : Cette organisation spécialisée en formation permanente dépend du GRETA. Elle est cofinancée par le conseil régional et par la CAF qui lui donne accès à ses locaux via les centres sociaux qu'elle gère. De ce fait les PIAF apparaissent dans l'annuaire en tant que professionnels.

Mais de plus, ils sont également sollicités par des MJC ou centre socio-culturels qui leur demandent conseil pour la mise en place d'ateliers offerts bénévolement aux migrants qui relèvent de leur secteur. C'est pourquoi ils apparaissent aussi dans la rubrique « centres socio-culturels ». Dans quelques cas l'ENEFA et l'EPE se trouvent dans la même situation

2) On s'aperçoit qu'il existe de nombreuses structures dont nos élèves ne profitent pas car nous ne les orientons pas vers elles :

- **Ouvrir l'école aux parents** : tous les parents d'élèves scolarisés dans n'importe quelle école de Caen, titulaires d'un titre de séjour ou pas, ont la possibilité de suivre des cours offerts par l'éducation nationale
- la plate-forme « **savoirs essentiels** » co-gérée par le GRETA, les PIAF, l'ENEFA et l'EPE donne aux personnes autorisées à travailler la possibilité d'accéder à une formation rémunérée afin d'accéder à l'emploi. Certains de nos élèves, même s'ils ne sont pas majoritaires, bénéficient d'un titre de séjour et pourraient intégrer ce dispositif.

3) Une meilleure connaissance du droit en termes de formation nous serait utile lorsque nous sommes interpellés par des patrons

Débat :

Ces entreprises disposent de budgets formations. Pourquoi n'en font-elles pas bénéficier leurs salariés étrangers ?

De quels budgets exactement disposent les toutes petites entreprises ? Sont-elles réellement à cours de moyens ou tentent-elles de faire des économies sur le dos des associations bénévoles ?

Nous interpellons un syndicat pour savoir ce que dit réellement la loi.

Et quoiqu'il en soit nous sommes d'accord pour nous déclarer incompétents par rapport à la formation professionnelle.

Révision de la charte

Comme convenu lors de notre réunion du 9 avril, une ligne a été ajoutée pour préciser que nous faisons maintenant des préparations au DELF et au TCF

La phrase concernant les mineurs est trouvée trop restrictive. En effet s'il est important de renvoyer les mineurs non accompagnés vers le conseil départemental qui selon la loi doit les prendre en charge, certains jeunes de moins de 18 ans, en France avec leurs parents, peuvent se trouver déscolarisés et non scolarisés. Les concernant, nous décidons

- d'assouplir la phrase les concernant.
- De se renseigner auprès de la mission locale pour savoir les orienter au mieux. Claire se charge de cette mission et nous fera retour.

La nouvelle charte, comme les nouvelles attestations, sera soumise pour information au CA.

Des nouvelles de l'Association

Info de Patrick : les locaux

1) Nous sommes certains de rester dans nos locaux jusqu'en juillet 2025. Ensuite, c'est l'incertitude : le bail peut être reconduit de 6 mois en 6 mois.

2) La MDS a commencé à rechercher d'autres locaux. L'ASTI, à priori, reste dans la MDS, à condition de trouver un endroit assez vaste pour tous. Dans le cas contraire d'autres démarches pourraient être engagées par notre association seule.

Dans le cadre de cette recherche, Loïc et Michel vont répertorier nos besoins de locaux en superficie.

3) Un accord a été passé avec Inolya concernant le loyer 2024

-une remise de 500 € par mois est consentie jusqu'à ce que soient réalisés les travaux demandés.

Entre autres la remise en place d'un éclairage correct dans la salle de cours

Vaccinations

C'est une super opportunité pour nos élèves. (cf. mail de MO du 4 juin) N'oublions pas de les informer.

Info suite au CA du 3 juin

Chaque groupe d'activité (dont les ateliers de français) peut disposer librement d'un budget de fonctionnement allant jusqu'à 100 euros.

AG le 8 juin

Il semble qu'un atelier soit prévu avec les « premiers concernés », mais malgré la question posée par le groupe pilote, nos élèves ne sont pas invités. Nous le regrettons.